



**COMMUNIQUÉ DU BARREAU DU CAMEROUN PORTANT  
CONDAMNATION DE L'AGRESSION DE L'AVOCAT MAITRE  
TAMFU NGARKA TRISTEL RICHARD PAR LES FORCES DE  
MAINTIEN DE L'ORDRE À DOUALA**

L'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun a reçu en date du **27 novembre 2024** un appel de détresse de **Maître TAMFU NGARKA Tristel Richard**, un avocat au Barreau du Cameroun, immédiatement suivi d'une flopée de vidéos et d'images le montrant agressé et brutalisé à l'arrière d'un véhicule pick-up appartenant à la gendarmerie nationale par des gendarmes.

En effet, en plein exercice de son ministère d'Avocat, **Maître TAMFU NGARKA Tristel Richard** pour assistance à l'un de ses clients que voulait interpeler les agents de la gendarmerie sur la seule base d'une convocation, s'est vu plutôt interpellé, jeté à l'arrière d'un véhicule pick-up et roué de coups comme un criminel par des gendarmes.

Cette vidéo, comme bien d'autres qui témoigne de la difficulté des avocats à exercer leur ministère ainsi que la violation des droits des citoyens, et met en lumière la cruauté, la brutalité, la barbarie et l'absence de professionnalisme des forces de maintien de l'ordre, n'est qu'une parmi tant d'autres déjà décriées, dénoncées et condamnées.

Le Barreau constate pour le déplorer davantage que cela se produit à peine un mois après la condamnation par l'Ordre de l'agression

violente d'un avocat à Bafia suivie de la barbarie récemment perpétrée sur un autre à Yaoundé.

Les agressions contre les avocats dans les unités de police et de gendarmerie deviennent progressivement la norme et le cas de Maître TAMFU NGARKA Tristel Richard n'est qu'une preuve de plus cette dérive liberticide.

**L'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun dénonce et condamne avec la dernière énergie cette barbarie des forces de l'ordre non seulement parce que la victime Maître TAMFU NGARKA Tristel Richard est avocat mais surtout parce qu'aucune personne ne doit être traitée de manière déshumanisante.**

Cet incident détériore non seulement l'engagement de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun à construire et à assurer une relation durable de collaboration avec les services de sécurité nationale pour une meilleure administration de la justice mais aussi, il constitue un signal de détresse clair sur la protection et sécurité des civils ainsi que sur la situation déplorable de la protection des droits de l'homme au Cameroun.

Dans l'attente que le Conseil de l'Ordre se réunisse dans les heures à venir, Monsieur le Bâtonnier a enjoint la Commission des Droits de l'Homme du Barreau ainsi que les représentants du Bâtonnier dans la Région du Littoral de rassembler tous les faits relatifs à cet incident de trop afin que le Conseil de l'ordre y donne toutes les suites qu'il appartiendra.

Fait à Yaoundé ce 28 novembre 2024

**Le Bâtonnier de l'Ordre**



**Me MBAH Eric MBAH**